

COMMUNE DE SAINT-PIERRE-ÉGLISE

REPUBLIQUE FRANCAISE  
Département de la MancheAccusé de réception en préfecture  
050-215005398-20241204-DCM2024-55-DE  
Date de télétransmission : 05/12/2024  
Date de réception préfecture : 05/12/2024

Extrait du registre des délibérations

**Date de la convocation :** Séance du 4 décembre 2024  
**28/11/2024****Date d'affichage :**  
**28/11/2024****Nombre de conseillers :****Elus : 19**  
**En exercice : 19**  
**Présents : 14**  
**Votants : 17**

L'an deux mil vingt-quatre, le quatre du mois de décembre, à 20h, le conseil municipal de la commune de Saint-Pierre-Église, dûment convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Daniel DENIS, maire.

Etaient présents :

COSTARD Charlotte, DENIS Daniel, DUBOST Jean-François, DUPLESSIS Sophie, GUERARD Roland, LARONCHE Ludovic, LE BARON Stéphane, LECLERC Marie-Joëlle, MABIRE Isabelle, MARDOC François, MOREL Sophie, PLANQUE Yves, ROBINE Anne-Laure, TRAVERS Rémy.

Etaient absents/excusés :

BILLET Anne, CABART Ludovic (pouvoir donné à TRAVERS Rémy), FRANKE Véronique (pouvoir donné à LECLERC Marie-Joëlle), LE BIGOT Elodie, POREE Thierry (pouvoir donné à DENIS Daniel).

Secrétaire de séance : LE BARON Stéphane

**Délibération n°2024-55 : Proposition d'achat pour l'acquisition d'un double garage  
situé au 19 rue de Raffoville**

Lors du conseil municipal du 3 avril dernier, par la délibération n°2024-22, il avait été décidé d'exercer le droit de préemption pour l'acquisition d'un double garage situé au 19, rue de Raffoville au prix de 21 000 €. Cette procédure n'a pas pu aboutir et le vendeur s'est désisté depuis. Aujourd'hui, ce double garage est à nouveau mis en vente.

Pour rappel, la commune envisageait d'acquérir ce bien dans le but d'en démolir une partie afin d'élargir un virage actuellement dangereux et dépourvu de visibilité. Cette voie est en effet difficilement praticable en raison de l'étroitesse de cet angle droit.

Ce problème constitue un véritable point noir, notamment pour le SDIS et le service des déchets du Cotentin. Les véhicules de secours incendie et les camions-bennes rencontrent de grandes difficultés pour manœuvrer à cet endroit. Certains engins de secours du SDIS ne peuvent d'ailleurs pas accéder aux habitations situées au-delà de ce virage.

Par ailleurs, le stationnement déjà compliqué dans cette rue aggrave la situation : des véhicules mal garés bloquent régulièrement le passage dans ce virage.

Ce projet permettrait de répondre aux enjeux suivants :

- Renforcer la sécurité incendie, en garantissant un meilleur accès pour les véhicules de secours.
- Sécuriser la voirie, en améliorant la visibilité et la circulation dans ce virage.

Vu l'avis favorable de la commission finance du 3 décembre 2024,

L'assemblée, à l'unanimité :

- AUTORISE la commune à faire une offre d'achat pour le double garage situé au 19, rue de Raffoville, au prix fixé par les services des Domaines, soit 15 000 €.
- AUTORISE le maire à signer tous les documents nécessaires à la réalisation de cette acquisition et à engager les démarches afférentes.
- INSCRIT les crédits nécessaires à cette acquisition au budget communal.

Extrait certifié conforme,  
A Saint-Pierre-Église, le 4 décembre 2024.



Le Maire,  
Daniel DENIS